

Commune  
De  
TORCE EN VALLEE

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
3 avril 2024  
Date d'affichage

3 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le neuf avril, à vingt heures précises,

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

**Absente et excusée** :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DE CLASSE « L'HARMONIE DE LA VIVE PARENCE » 2024 - 022

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du président de l'harmonie de la vive parence au Conseil municipal concernant la mise à disposition d'une salle afin de faire des répétitions en vu du comice agricole de 2024.

L'association de musique Torcé/Sillé, Harmonie de Vive parence, souhaite partager sur les deux communes les répétitions.

Lors de la dernière séance, le conseil avait validé la signature d'une convention de mise à disposition de la salle avec Torcé- Loisirs.

Monsieur le Maire propose la signature de la même convention (en annexe).

Monsieur Laurent Guillet se retire du vote.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	11		1

**ADOpte** la convention proposée par Monsieur le Maire.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROYER